

الجمهورية الجزائرية الشعبية الديمقراطية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

المجلس الوطني الاقتصادي والاجتماعي والبيئي

CONSEIL NATIONAL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL



LA VIABILITE DES STARTUPS ALGERIENNES DE TECHNOLOGIE AVANCEE - STA »

Bulletin Ne

Séminaire relatif à la « Viabilité des startups Algériennes de technologie avancée - STA » - 5-6 Octobre 2021 – ESHRA

Organisé par le Conseil National Economique, Social et Environnemental (Division Capital Humain) en collaboration avec l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique.

Le Conseil National Economique, Social et Environnemental (CNESE) a organisé un séminaire sur la viabilité des start-up de Technologie Avancée (STA) les 5 et 6 octobre 2021, à l'Ecole Supérieure d'Hôtellerie et de Restauration, en coopération avec l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique en Algérie, le concours du Programme de développement du droit commercial (CLDP) relevant du Département du Commerce des Etats-Unis d'Amérique et de l'Initiative de Partenariat des Etats-Unis d'Amérique au Moyen-Orient (MEPI). **Les objectifs principaux** du séminaire portaient sur l'importance de :

- Dresser un état des lieux des Startups de Technologie Avancée (STA) en Algérie.
- S'informer sur les difficultés rencontrées par les STA et les éventuelles solutions pour y remédier,
- Disséminer les aspects juridiques, financiers et les dispositifs d'accompagnement liés au fonctionnement des STA en Algérie,
- Définir les mécanismes opérationnels pour rendre les STA viables.
- Former les startups et incubateurs sur les méthodes d'assurance de viabilité.

La cérémonie d'ouverture a commencé à 09h.30mn, par une allocution d'orientation du Président du CNESE, Monsieur Rida TIR, en rappelant le cadre d'inscription du séminaire, à savoir le renforcement du rôle des start-up dans la nouvelle stratégie économique nationale, compte tenu de l'extrême importance que les pouvoirs publics algériens attachent à l'encouragement de l'entrepreneuriat pour sa contribution à la création d'une valeur ajoutée économique, notamment en termes de capacité à créer des postes d'emploi et à stimuler la production compétitive.



Il a rappelé aussi, que ce séminaire vient en consécration de la stratégie nationale de promotion de l'économie de la connaissance adoptée par l'Algérie, à travers la consolidation de la création de start-up dans le but de réaliser un bond qualitatif dans la diversification de l'économie nationale et la construction d'un nouveau modèle économique pour s'affranchir de la dépendance aux hydrocarbures.

Il a soulevé les capacités dont dispose l'Algérie en capital humain avec ses compétences avérées dans divers domaines, y compris les technologies de pointe qui font l'objet de l'activité de nombreuses start-up, et qui méritent un accompagnement pour assurer leur viabilité et leur performance.

Monsieur le président a ajouté que ce sera une occasion de débattre de la situation des start-up dans le domaine de la technologie de pointe en Algérie et d'analyser les principaux aspects liés au renforcement et à la viabilité de ce genre d'entreprises, notamment les mécanismes juridiques, réglementaires et financiers en vigueur, le transfert de la technologie et la propriété intellectuelle avec la présentation des méthodologies pratiques à même d'assurer la viabilité de ces entreprises, en se référant à l'expérience américaine.

Une deuxième allocution fut présentée par Monsieur le ministre délégué chargée de l'économie de la connaissance et des start-up, Monsieur Yacine OUALID où il a évoqué les réalisations et les avancées des différents projets des start-up en Algérie dont le chiffre a doublé ces deux dernières années, indiquant plus de 2000 startups qui activent actuellement au niveau national.



Aussi, il a rappelé le rôle et l'importance des startups pour l'économie algérienne ; a indiqué que son département ministériel a lancé une plateforme numérique ouverte à tous les jeunes porteurs de projets innovants afin de s'identifier et de pouvoir obtenir le label start-up.

Une allocution du **représentant de l'ambassade d'Amérique en Algérie, Monsieur Andrew Ledennan** tout en soulignant le rôle de l'économie de la connaissance et des start-up qui peuvent répondre aux besoins du marché et au développement des entreprises.



Par ailleurs, il a précisé que les start-ups avancées jouent un rôle primordial dans l'économie de la connaissance. Rappelant aussi, l'expérience des Etats Unis d'Amérique en matière de la variabilité de ces startups.

Après la séance d'ouverture une première communication introductive a été présentée par **Monsieur Mohamed Salek Ahmed Athman, directeur du bureau extérieur d'Alger de l'organisation Mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)**, sous le thème : « la propriété intellectuelle dans les technologies avancées : brevets, vente et licence »

Une communication qui s'est articulée autour des points suivants :



- Qu'est-ce que la propriété intellectuelle
- Les domaines de technologies avancées
- Qu'est-ce qu'un brevet
- Les conditions pour avoir un brevet
- Les droits du titulaire d'un brevet
- Vente ou Cession d'un brevet
- Définition du transfert de technologie
- Comment commercialiser une technologie brevetée
- Comment lancer un produit breveté sur le marché
- Évaluation du brevet
- Types de licence
- Faut-il concéder votre brevet sous licence exclusive ou non exclusive
- La stratégie de la licence
- Les avantages de la licence



Les travaux de la matinée ont commencé par la constitution d'un panel d'experts composé de : **Madame DEMMOUCHE MOUNSI Nedjouda** Directrice Générale de l'ANVREDET, **Monsieur BELMAHDI**, Directeur Général de l'institut National de la propriété industrielle (INAPI), **Monsieur ZERROUKI** de Algérien venture et **Monsieur OUADAH** Directeur des start-up auprès du ministre délégué de l'économie de la connaissance et des start-up



- ❖ La première présentation a porté sur le thème suivant : « **Entrepreneur & Start-up Constructeur d'écosystème** »

Le communiquant **Monsieur OUADAH** a commencé sa présentation par la définition d'une start-up à travers le cadre juridique qui la définit par six dimensions. Plus précisément, une entreprise qui met sur le marché une idée innovante.



Une définition légale de la startup innovante, attribuant à ce type d'entreprises un large éventail de facilités et d'exemptions, l'objectif était de permettre aux personnes innovantes de créer facilement leur entreprise et de promouvoir une croissance axée sur l'innovation. Par ailleurs, le communiquant a présenté les conditions pour pouvoir enregistrer une start-up et obtenir le label « STARTUP » :

- Age : l'entreprise doit être nouvelle, ou opérationnelle depuis moins de 8 ans
- Innovation : l'entreprise doit avoir un produit/service ou un modèle économique innovant
- Chiffre d'affaires annuel inférieur à une valeur spécifique (déterminée chaque année)
- Ne doit pas avoir plus de 250 employés
- Seules les sociétés dont plus de 50 % des actions sont détenues par des particuliers ou des sociétés de capital-investissement réglementées sont éligibles au label
- Les entreprises doivent avoir un potentiel de croissance suffisant

D'autre part, le communiquant a présenté les mesures entreprises par ministère délégué de l'économie de la connaissance et des start-up pour l'encouragement et le développement des créateurs de startup, en indiquant, la création de plateforme numérique ouverte à tous les jeunes porteurs de projets innovants afin de s'identifier et de pouvoir obtenir le label start-up institué par un décret exécutif.

Aussi, la création d'un incubateur qui est un organisme d'aide et d'accompagnement à la création d'entreprise. Sa mission principale est d'assister les porteurs d'un projet innovant et technologique.

Enfin, la création d'un fond de financement, ASF (Algerian Start-up Fund) qui est le fruit d'un travail de collaboration entre le ministère délégué de l'Economie de la connaissance et des start-up et de six entreprises publiques (Sonatrach, BDL, CPA, BEA, BNA, Cnep-Banque).

- Sous le thème : « **Unique en son genre dans la région : Accélérateur de startups & Open innovation Center** »



Le communiquant **Monsieur Zerrouki** a présenté le Lancement du premier accélérateur public «A-venture et a fait rappeler l'importance de ce dernier.

Il a annoncé la création d'un réseau d'accélérateurs de startups : Alegria venture, en abrégé A-venture. Le premier accélérateur mis en marche officiellement le premier semestre de l'année 2021, situé à Alger, cette infrastructure a été entièrement financée par Sonatrach. Le réseau d'accélérateurs aidera également les grandes entreprises à développer des partenariats avec des startups en leur permettant d'accéder à des infrastructures de bureau et à un environnement commercial favorable pour nourrir de nouvelles idées et incuber des projets qui pourraient être rentables pour leurs sponsors. L'objectif sera de lancer un accélérateur dans chaque wilaya, aidant les startups à accélérer leur processus d'apprentissage, et leur offrant un lieu de travail et d'innovation.

- Sous le thème : **Transfert technologique dans les technologies avancées en Algérie – Expérience du Bureau de Transfert Technologique BTT,**



Le communiquant **Monsieur BELMAHDI** a fait un exposé sur le projet de création d'un bureau de transfert technologique en Algérie.

Par ailleurs le communiquant a présenté le programme de l'institut national de propriété industrielle qui travaille sous la tutelle du ministère de l'industrie pour encourager l'innovation et l'économie nationale dans le cadre des objectifs du développement durable à savoir l'objectif 9 « Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ».

Le projet du bureau de transfert technologique est un projet initié par l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle vers les pays en développement afin d'aider les entreprises porteuses de projet. Aussi, il a présenté les différentes voies pour effectuer le transfert de technologie, à savoir :

- Le financement de la recherche : une entreprise contribue à la réalisation d'une recherche particulière afin de résoudre un problème auquel elle fait face. La PI est la propriété de l'entreprise parrainant la recherche.
- **La création d'entreprise** : Les chercheurs de l'université ou du centre de recherche produisent une idée innovante qui a un potentiel commercial, mais au lieu de concéder des licences à des entreprises existantes, l'organisme aide ces chercheurs à créer une nouvelle entreprise pour exploiter leur invention. **La PI est cédée au porteur de projet.**
- **L'innovation ouverte** : Consiste à inviter les partenaires qui sont mieux placés pour transformer les idées en produits commercialisables, l'objectif est d'encourager la voie collaborative. Donc, l'examen de la PI et de la stratégie commerciale se fait en commun accord. **La PI est la copropriété des deux parties.**
- o Sous le thème : « **Innovation & Créativité- En chiffres** »



La communicante, **Madame DEMMOUCHE**, a présenté les résultats des travaux de l'ANVREDET en chiffre, en indiquant l'existence de 8 incubateurs universitaires et l'existence de 36 autres incubateurs qui attendent leurs décrets de création.

Mme DEMMOUCHE a expliqué que l'incubateur rattaché à l'enseignement supérieur est un service commun, qui accompagne les porteurs d'idées et de projets innovants par notamment des formations gratuites, pouvant s'élargir au profit de toute personne intéressée. Elle a également montré son intérêt à créer un incubateur au niveau de l'ESHRA pour profiter et rentabiliser pleinement la structure. Ensuite, il a été présenté une expérience de IFIS startup par son créateur Mr HADJ-TEYEB, qui a fait part de son projet innovant qui valorise le potentiel national des travailleurs en nombre d'heures.

Avant la clôture des travaux de la matinée, un débat a été ouvert avec les communicants du panel. Plusieurs questions ont été posées, à savoir :

- Une startup a besoin d'un environnement propice, qu'en est-il du foncier destiné au startup ?
- La création des start-up est un moyen pour créer de la richesse et la croissance économique, dans la situation actuelle la réflexion et les mesures entreprises par les pouvoirs publics est-elle orientée dans cette optique ?
- La délivrance du label est-elle dans le processus de la création du projet où bien dans la réalisation du produit ?
- Concernant la standardisation de la recherche : le transfert technologique demeure limité, ce qui avance la sous-traitance comme alternatif : qu'en est-il de cette réalité ?
- Peut-on faciliter l'accès à la commande publique sachant qu'actuellement les facilitations sont au profit des entreprises publiques seulement ?

- Est-ce que dans la démarche d'aujourd'hui les indicateurs de performance ont été identifiés pour mesurer l'efficacité économique des startups ?

L'arrêt des travaux de la matinée du 1^{er} jour fut à 13h00. .

L'après-midi a débuté à 14h30 dont le thème central : obstacles à la création et facteurs de vulnérabilité des STA

- I- **La communication de Monsieur Farid Lefkir : « Le rôle essentiel des STA dans l'avènement d'une économie de la connaissance en Algérie »** Dans sa communication, Monsieur LEFKIR a développé les éléments suivants :
- ✓ La présentation de l'association AITA, créée en 2004 dans le but de promouvoir les TIC en Algérie. C'est une Association Nationale depuis Septembre 2019, avec un volume d'affaire de 35 MD DZD (soit 270 Million \$). Ayant pour objectif ; la contribution au développement du numérique et à l'économie numérique en Algérie.
 - ✓ La transition vers une économie de la connaissance constitue une priorité pour les pouvoirs publics en Algérie. Des assises nationales sur l'économie de la connaissance ont été tenues en mars dernier dans l'objectif de mettre en place les jalons nécessaires à parfaire cette volonté nationale de bâtir une économie sur la connaissance tout en tenant compte des changements de paradigmes qui en résulteront.
 - ✓ Le communiquant a évoqué les atouts de l'Algérie en matière d'économie de la connaissance en 2020 et 2021, tel que : 36.000 chercheurs, 1.470 laboratoires et centres de R&D, 1.700.000 étudiants (2020), et a parlé de l'innovation avec la nécessité de mettre en place un écosystème favorable. Par ailleurs, Plusieurs facteurs doivent être disponibles pour mettre un environnement propice à l'innovation, à savoir : i)- des ressources humaines avec des profils opérationnels, ii)- réunir les financements suffisants et adéquats, iii)- un cadre juridique compatible à l'activité des startups et de l'innovation.

La communication de Mr LEFKIR était suivie par des Témoignages de trois (03) créateurs de startups de technologie avancée ayant présenté leurs projets et évoqué les difficultés rencontrées lors de la création de leurs STA, il s'agit de :

- 1- Monsieur Mabrouk Ayeb (AYTEC) : qui a soulevé les problèmes liés au recrutement des ressources humaines par rapport aux profils opérationnels.
- 2- Monsieur Miloud Adel de (Qias technologie) : travaillant dans le domaine du pesage industriel offrant plusieurs services dont le Qias Workers mais aussi des applications de pesage.
- 3- Monsieur Hadj sahraoui Mohamed (Net Be Open) : offre une gamme de services pour bâtir une stratégie de communication efficace, basée sur le conseil en Marketing, gestion des réseaux sociaux, des solutions Web adaptées, ...etc.
- 4- Monsieur DEBILI Mohamed Yacine : qui a présenté son produit innovant « Composite Cu/Al obtenu par séparation après fusion électromagnétique haute fréquence », un procédé innovant d'obtention d'un alliage aluminium-cuivre, utilisant la séparation après fusion à haute fréquence, portant sur l'élaboration et la mise en œuvre des matériaux et multi matériaux (composites) ; il s'agit d'un produit semi-fini innovant : composite bimétallique, exploitable dans plusieurs industries, mécanique, aéronautique, spatiale, ..

Les débats ont soulevé plusieurs points/contraintes dont notamment :

- Les difficultés liées au paiement par les clients et mécanisme mis en place pour récupérer l'argent (la justice comme dernier recours)
- Le financement des activités y compris par le biais des financements étrangers,

- Les problèmes liés à l'externalisation des marchés et comment se faire connaître en dehors du pays ;
- Les ressources humaines opérationnelles ;
- Le cadre juridique méconnu et inadéquat parfois.

Communication 2 : Présentation de Maître Marc TEJTEL, Chargé des Initiatives Stratégiques et du Mentorat au CLDP sur « La méthodologie VISTA (*Viabilité initiale des start-ups de technologie avancée*) » :

Le communicant a exposé les phases de la méthode, créée initialement, par un spécialiste du financement de la commercialisation des technologies innovatrices développées par des start-ups ou PMI. Cette matrice se décline comme suit :

- Phase 1 : la technologie développée par la start-up peut-elle prendre une part de marché durable ? Cette partie soulève plusieurs points dont : la raison pour laquelle la nouvelle technologie a été développée, le risque d'enfreinte de droits de propriété intellectuelle, les avantages de la nouvelle technologie sur la concurrence, mais aussi le degré d'autonomie de la nouvelle technologie ...etc.
- Phase 2 : une start-up est-elle en mesure de commercialiser la nouvelle technologie ? Cette partie soulève plusieurs points dont la nécessité de développements technologiques additionnels avant que puisse commercialiser la nouvelle technologie. Nécessité d'obtention d'autorisations des pouvoirs publics avant la mise en marche de la nouvelle technologie, le réseau de distribution et le service après-vente requis pour commercialiser la nouvelle technologie ...etc.
- Phase 3 : la start-up algérienne qui a développé la nouvelle technologie est-elle viable ? elle aborde plusieurs aspects dont la compétence de l'équipe dirigeante, la capacité à maintenir l'avance technologique, le besoin en fonds de roulement, l'adéquation des fonds propres initiaux et la possibilité d'accès aux ressources nécessaires pour permettre la croissance, etc.

Des scores sont donnés pour chaque réponse apportée aux différentes questions soulevées dans chaque phase : Très négatif (0), Négatif (1), Positif (3), Très positif (5), et pour savoir si la start-up Algérienne ayant développé la nouvelle technologie est-elle viable ; les seuils de réponse suggérés sont :

- Si le score total est au moins 31 la réponse est : oui
- Si le score est inférieur à 18 la réponse à la question devrait être : non
- Si le score est compris entre 18 et 31, il faut affiner l'analyse.

Selon le programme arrêté pour le *deuxième jour*, trois (03) ateliers étaient tenus lors de la matinée de 09h.00- 12h.30 pour débattre la thématique relative aux conditions de mise en place d'un écosystème favorable à la viabilité des startups dans ses volets ; juridique, accompagnement et financement.



Les constats et recommandations issus des ateliers ont été lu à la fin du séminaire par Mme HADJ KACI Faiza du CNESEn. Ils étaient comme suit :

1- Volet juridique

Constats et problématiques :

Les présents ont soulevé les contraintes rencontrées lors de la création des STA, liées au cadre juridique, comme suit :

- ✓ Le statut des enseignants chercheurs ne permet la création des startups au profit de cette catégorie,
- ✓ La création des projets innovants à l'intérieur des universités est possible,
- ✓ Tout le monde n'est pas au même niveau d'information qui n'est pas suffisamment partagée,
- ✓ Conditions de création des startups et de délivrance de registre de commerce,
- ✓ Méconnaissance du cadre juridique par certains participants,
- ✓ Adoption d'une nouvelle forme juridique pour la startup qui est la Société Par Action Simplifiée S P A S, mais non en vigueur encore,
- ✓ Etablir des mécanismes favorables à la participation des startups dans les marchés publics, protéger la propriété intellectuelle,
- ✓ Les concepts startups, projet innovant, et incubateur ne sont pas clairement définis,
- ✓ Généraliser le dispositif de mise en place d'une nouvelle procédure au niveau de SONATRACH relative à l'encouragement de la création des startups,
- ✓ Dépôt de brevet dans un délai de 06 mois est une condition qui n'est pas connue par les porteurs de projets : manque de clarification,
- ✓ Le cadre juridique de CROWD FUNDING pour autoriser le financement participatif est absents,
- ✓ Coûts des brevets et de maintien en vigueur (annuellement) non supportables par les créateurs,
- ✓ Absence des juristes spécialisés dans différents domaines, notamment en digital ou en matière de numérisation des données et des politique de confidentialité des logiciels et application,
- ✓ Absence des avantages fiscaux et parafiscaux prévus pour les start-ups pour absence des textes d'application,
- ✓ Réclamer une législation pouvant protéger la politique de confidentialité des données des clients et utilisateurs des solutions digitales,

- ✓ Renforcer les rôles principaux de l'INAPI, assister les porteurs d'idées et d'assurer la protection par ses centres d'appui à la technologie.

Propositions et recommandations :

Après un large débat, il a été retenu les propositions suivantes :

- ✓ Revoir la loi existante afin de permettre aux enseignants chercheurs la création de leurs propres start-ups et Spin off,
- ✓ Etablir un recueil juridique lié aux start-ups et l'intégrer dans le portail électronique du Ministère Délégué de l'Economie de la Connaissance et des Start-ups (MDECS),
- ✓ Revoir le code des marchés publics de sorte à permettre plus d'accès à la commande publique au profit des start-ups,
- ✓ La refonte et la révision d'un cadre juridique nécessite la création d'un groupe de travail et la consolidation d'un écosystème, dont les acteurs de cet écosystème rassemblerai tous les acteurs institutionnels qui doivent participer tous en amont et en aval,
- ✓ Consacrer la veille juridique pour les fondateurs d'entreprises pour favoriser l'accès et l'égalité à la commande publique,
- ✓ Les actions menées par une startup doivent être conformes à la loi et avoir un personnel qualifié dans le domaine juridique,
- ✓ Envisager l'accès à la bourse pour les startups,
- ✓ Instaurer les mécanismes opérationnels de coopération avec la diaspora, notamment sur le plan d'échange d'expérience et de transfert technologique.

2- Volet accompagnement :

Constats et problématiques :

Cet atelier constitue un espace de débat et d'échange d'idées à des solutions technologiques et une occasion pour améliorer et simplifier davantage l'accompagnement des start-ups dans le but d'accélérer l'innovation dans tous les domaines.

Par conséquent, les intervenants ont passé en revue les moyens nécessaires à déployer pour un bon accompagnement des start-ups. L'objectif principal étant de mettre en place un environnement favorable à la réussite du projet, soulever les différentes contraintes liées à leur environnement et ce afin d'essayer de formuler des propositions de mesures visant à la prise en charge de leurs préoccupations. Les intervenants ont soulevé l'importance du volet accompagnement pour la viabilité des Startups :

- ✓ **L'accompagnement** d'une start-up permet de savoir comment s'y prendre pour réaliser au mieux ces démarches relatives au perfectionnement du projet.
- ✓ **L'accompagnement** permet d'être assisté pour les différentes phases de son projet développement de l'idée entrepreneuriale, de son modèle d'affaires, démarrage de son entreprise, un bon contact avec des professionnels compétents,
- ✓ Etre accompagnée permet à l'entrepreneure de lancer ou de développer sa startup en toute sérénité, avec les meilleurs conseils et les outils technologiques de pointe.
- ✓ Cet accompagnement permet également aux startups de développer leurs projets innovants et de structurer leur business model pendant leur phase d'accélération.

Plusieurs explications et insuffisances ont été rapportées par les intervenants :

- ✓ Relevant l'importance que revêt l'information sur le terrain et la connaissance des problèmes des jeunes entrepreneurs à l'heure actuelle.
- ✓ Le rôle limité des incubateurs : le réseau des structures publiques en matière d'incubation est très restreint. Il est composé d'un nombre limité d'acteurs qui accompagnent des porteurs de projets. Par conséquent, il est le maillon le moins dynamique de l'écosystème entrepreneurial.
- ✓ L'écosystème entrepreneurial en Algérie souffre de nombreuses failles (il y a plusieurs intervenants ou parties prenantes), mettant les entrepreneurs et leurs entreprises face à de nombreux obstacles.
- ✓ Les facteurs défavorables à la promotion de l'entrepreneuriat résident dans la lourdeur des démarches administratives tels que les délais d'obtention de papiers et les procédures qui pénalisent les entrepreneurs, qui ne peuvent pas se permettre d'attendre, en particulier quand il s'agit d'innovation.
- ✓ Absence d'un business model adéquat, les start-ups se positionnent sur un marché inexistant.
- ✓ Manque d'encadrement qualifié (les compétences/savoir-faire) au profit des start-up notamment en matière de business plan.
- ✓ Un problème d'accès à la data : manque d'information sur la propriété intellectuelle dans le domaine des technologies avancées.
- ✓ Absence de modèle fonctionnel de processus d'accompagnement et managérial.
- ✓ Manque de synergie et interconnexion entre les institutions (travail, APC, collectivités locales,), en faveur de développement des STA.
- ✓ Les critères des STA sont mal identifiés ;

S'interroger sur l'apport réel de l'écosystème entrepreneurial de l'accompagnement au développement des startups en Algérie. Une réelle promotion de l'entrepreneuriat doit être concrètement soutenue à travers l'opérationnalisation effective d'un certain nombre de structures entre autres les incubateurs permettant l'émergence, le développement et la pérennité notamment des entreprises innovantes.

Aussi, il apparaît fondamental de revoir les dispositifs d'aide et d'accompagnement de façon à les inscrire dans une nouvelle dynamique de développement dans le cadre d'une concertation permanente.

Les structures d'aide existantes sont dispatchées sur la totalité du pays et offrent leurs services aux entrepreneurs et promoteurs en termes de formation spécialisée et d'accompagnement. Cependant, malgré l'appui de ces structures, on constate que l'Algérie est un pays qui demeure peu dynamique d'un point de vue entrepreneurial, il présente un réel déficit en termes de création de start-up. Les conditions pour entreprendre en question : les procédures administratives, l'aide financière et l'accès à l'infrastructure physique.

Ainsi, la volonté de promotion de l'entrepreneuriat affichée par l'État reste à parfaire afin de susciter et consolider le développement d'un entrepreneuriat de pérennité. Il est donc opportun de renforcer ***l'écosystème de l'accompagnement existant*** et le dynamiser en créant les synergies et interconnexions possibles entre tous les acteurs afin d'instaurer un écosystème favorable à l'innovation.

Propositions et recommandations :

Les participants à cette rencontre ont souligné la nécessité de :

- ✓ Mettre en exergue l'importance de créer des passerelles et des mécanismes d'échange et de partage d'informations entre différents partenaires et secteurs public et privé ainsi que la mise en place

d'un site numérique d'information sur l'ensemble des activités des startups pour plus de transparence.

- ✓ Valoriser la phase pré-accompagnement assurée par les CATI et les universités et les sensibiliser sur l'acte d'entreprendre.
- ✓ Promouvoir la domiciliation des start-up au sein des centres de recherches et des collectivités locales.
- ✓ Donner l'accès aux start-up d'utiliser les équipements scientifiques disponibles à l'échelle nationale notamment localisés dans les services communs.
- ✓ Assurer l'accompagnement des start-up durant tout le cycle de vie et créer des passerelles entre les Startups et les opérateurs économiques (rapport gagnant-gagnant).
- ✓ Mettre en place des cadres spécifiques de registre de commerce à chaque domaine d'activité des start-up.
- ✓ Etablir un benchmark des Etats qui ont développé l'esprit de création de la startup.
- ✓ Etablir un état des lieux de l'ensemble des acteurs intervenants dans le monde de la start-up (incubateur-accélérateur, université, ...).
- ✓ Réfléchir à un département souverain qui puisse harmoniser les efforts des différents acteurs et d'en fixer les modes et objectifs.
- ✓ Régler le problème d'absence d'information (économique) accessible à tous.
- ✓ Faciliter l'accès aux matériels dont disposent les structures publiques comme les universités et les centres de recherche.
- ✓ Assurer un parrainage des grandes entreprises aux créateurs de STA.
- ✓ Réviser le statut du chercheur : possibilité de création de Start up en tant que chercheur.
- ✓ Revoir à la hausse la part du chercheur inventeur sur les bénéfices générés à travers la commercialisation des produits.
- ✓ Inciter les laboratoires de recherche de participer à l'accompagnement des start-up.
- ✓ Lancer des projets gouvernementaux dans la collecte des données afin de mieux situer les besoins.
- ✓ Inciter l'administration publique à promouvoir la collaboration avec les start-ups et rendre la réglementation plus flexible.

3- Volet financement

Constats et problématiques :

- ✓ Mise en place d'un fond spécial pour le financement des startups « ASF », comme premier fonds public dédié aux startups avec la collaboration de 06 banques publiques. L'ASF est une société publique de Capital-risque, du label Startup. Ce fonds a certaines spécificités :
 - L'entrée du fonds dans le capital de la startup pour une durée déterminée, soit 5 ans.
 - La forme juridique appropriée des entreprises qui bénéficient du financement du ASF reste la SARL.
 - Les modalités de sortie du fonds de la startup peuvent ne pas avantager les startups.
 - La méthode de valorisation des startups par le fond est basée sur le patrimoine.
- ✓ L'écosystème de financement existant ne correspond pas toujours aux exigences du développement des startups.
- ✓ La non valorisation des actifs intangibles (à l'exemple des brevets) par le système comptable national, nonobstant la permission légale.
- ✓ Les formes juridiques actuelles des entreprises sont difficilement adaptables à la nature des startups.
- ✓ L'insuffisance de l'orientation du privé vers l'investissement dans les startups et plus généralement le contexte d'une économie informelle importante en Algérie qui fait que beaucoup de capitaux circulent en dehors du circuit bancaire.

- ✓ Le manque d'information des créateurs de startups sur les possibilités de financement offertes et le manque de communication autour des avantages fiscaux et financiers accordés.
- ✓ Un cadre réglementaire prévoyant un statut pour le financement participatif (Crowd funding) permettant la collecte de fonds au profit des porteurs de projets innovants ; est en cours d'élaboration.

PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS :

- ✓ Améliorer les mécanismes mis en place au sein de l'ASF en améliorant les méthodes de valorisation qui ne doit pas seulement reposer sur le patrimoine et permettre à l'ASF d'avoir des représentants au sein des banques et de les mettre en réseau.
- ✓ Mettre un deuxième niveau de financement des startups par l'ASF en plus de dispositif de financement prévu.
- ✓ Mettre en place des stratégies de sortie plus avantageuses de l'ASF aux startups.
- ✓ Améliorer la prise en compte des actifs intangibles dans le système de comptabilité national.
- ✓ La nécessité de faciliter aux startups l'accès à la commande publique à travers l'adaptation du cahier des charges en y introduisant une clause faisant obligation de recourir à la sous-traitance avec ces start-up,
- ✓ Inciter les opérateurs publics et privés à recourir aux solutions innovantes créées par ces entreprises et créer des besoins sur le marché national en compatibilité avec les solutions développées par les startups plus particulièrement celles liées aux solutions et applications informatiques et de nouvelles technologies.
- ✓ Accélérer la publication des textes liés au financement participatif et sur la mise en place de conditions d'accès simplifiées au marché boursier au profit des start-up.
- ✓ Mettre en place des mesures incitatives à caractère fiscal pour que les opérateurs public et privé recourent aux solutions innovantes proposées par les start-up.
- ✓ Une meilleure conception des cahiers des charges par les bureaux choisis pour les appels d'offres, en précisant les clauses et l'adaptant aux réalités du terrain, afin de faciliter aux startups l'accès à la commande publique et bénéficier de la clause de la préférence nationale (produits d'origine algérienne et/ou aux entreprises de droit algérien).
- ✓ Aller vers la diplomatie économique en organisant des rencontres avec les représentants de l'Algérie à l'étranger pour faire connaître les produits développés par les startups algériennes.
- ✓ Mettre en place des mécanismes permettant d'étendre les financements octroyés par le FNRSDT aux startups via des noyaux de chercheurs.
- ✓ Mettre en place des mécanismes en conformité avec les règles islamiques de financement « Chariaa Compliance » afin de capter les porteurs de projets et éventuels créateurs de startups qui souhaitent mettre en place des projets en concordance avec la finance islamique.
- ✓ Une meilleure vulgarisation et information autour des dispositifs de financement et les facilités accordées pour les startups.

L'après-midi du deuxième jour portait sur le **thème central** ; *la contribution potentielle des Etats-Unis d'Amérique au développement des STA Algériennes.*

Les travaux ont débuté par une communication sur « La stratégie de propriété intellectuelle : Facteur clé de viabilité des STA », assurée par Monsieur Peter Mehravari, U.S. Department of Commerce/USPTO, Attaché U.S. en propriété intellectuelle pour le Maghreb et le Moyen Orient. Il a exposé le contenu du programme de formation proposé qui vise principalement le renforcement des compétences nationales en matière de gestion la PI des STA.

Suivie d'une présentation sur : « Assurer le succès des STA créées par des chercheurs : La méthode Innovation Corps (I-Corps) », faite par le Professeur Keith Mc Greggor, directeur de l'incubateur du Georgia Institute of Technology, directeur exécutif du pôle I-Corps South, ayant démontré le processus de cette méthode ainsi que ses avantages. Il a démontré les outcomes et l'intérêt de s'approprier de cette méthodologie par les incubateurs, centres de recherches et université algériens.

Ensuite, Monsieur Mohamed Bedrouni, Vice-Président, AASTE a communiqué sur « Coaching et monitoring pour les STA : Le rôle potentiel de l'Algerian American Association for Science, Technology, and Entrepreneurship (AASTE) ». **Cette communication fut enchaînée par une** illustration de l'utilisation de la méthode VISTA, montrant ses grandes lignes, par Maitre Marc Tejtél, Chargé des Initiatives Stratégiques et du Mentorat au CLDP.

Les quatre communicants ont proposé un programme pilote dont le partenaire principal est le CLDP qui sera tenu sous forme de formations destinées à des institutions publics nationales activant dans le domaine des startups spécialisées en technologie avancée, lesquelles étaient mentionnées par Professeur DEBBI Ali du CNESE, selon le tableau ci-dessous (liste provisoire). Suite à l'annonce des organismes bénéficiaires du programme pilote, Maitre Paula Zarazinski et Attorney Advisor, responsable des programmes de CLDP pour le Maghreb ont résumé les actions concrètes objet du partenariat entre les USA et les organismes publics bénéficiaires.



En définitive, M^{me} MESSAID Hasna Amina, vice-présidente du CNESE a donné le mot de **clôture du séminaire**, en remerciant, les représentants de l'Ambassade des USA, les experts communicants et l'ensemble des intervenants et présents, soulignant l'importance de l'objet du séminaire et insistant sur la nécessité de concrétiser les recommandations émises notamment des ateliers.

L'output principal du séminaire :

En marge des ateliers, il a été déterminé les organismes publics algériens qui seront partenaires du Commercial Law Développement Program (CLDP) pour la mise en œuvre de chacun des quatre programmes pilotes proposés par l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique au bénéfice des STA algériennes, à savoir :

N° d'ordre	programmes pilotes <i>Commercial Law Development Program (CLDP)</i>	organismes nationaux partenaires
01	Formation d'un « noyau dur » d'experts en propriété intellectuelle pour les STA	-INAPI, ONDA, - 02 Incubateurs , 02 CATI -ANPT, A-venture, DGRSDT -Avocat mandataire de INAPI
02	Mise en œuvre de la méthodologie innovation corps (I corps).	ANVREDET, CERIST, CDTA SUPRVISE par la DGRSDT
03	Coaching by the Algerian American, Association for science, Technology, and Entrepreneurship (AASTE).	ANPT, A-venture, ANVREDET
04	Formation à l'utilisation de la méthodologie VISTA.	ANPT, A-venture

NB : La liste des organismes partenaires pour l'ensemble des programmes n'est pas exhaustive et peut être élargie.

Détails des programmes de formation :

PROGRAMME PILOTE N°1

Objectif

Formation d'un « noyau dur » d'experts en propriété intellectuelle pour les start-ups de technologie avancée (STA).

Description

Un expert en stratégie de protection de la propriété industrielle (PI) assurera une formation approfondie pour un groupe de participants représentant tant les instituts algériens qui délivrent des droits de PI (INAPI et ONDA), que les structures ayant vocation à encourager le développement des STA (MESRS, ANPT, CATI, incubateurs).

Au terme de la formation, les participants prépareront un rapport mettant en exergue les changements nécessaires dans l'environnement administratif et réglementaire pour que les STA puissent mettre en œuvre, notamment à l'international, les stratégies de protection de la PI les plus élaborées.

Maître d'œuvre

Maître Peter MEHRAVARI, avocat spécialisé en PI, Attaché en Propriété Industrielle pour le Maghreb et le Moyen Orient, Office US des Brevets et des Marques (USPTO)

Durée

Environ six semaines

Calendrier Prévisionnel

Début du Programme : 4 novembre 2021

Fin du Programme : Fin Décembre 2021

PROGRAMME PILOTE N°2

Objectif

Formation d'un groupe de formateurs à la mise en œuvre de programmes I-Corps.

Description

Un petit nombre de responsables d'incubateurs seront formés à la mise en œuvre de programmes reposant sur la méthodologie Innovation Corps (I Corps), méthodologie qui permet d'accroître la viabilité commerciale de STA créées par des chercheurs.

Au terme de la formation, les participants mettront en exergue les changements nécessaires dans l'environnement administratif et réglementaire pour que les programmes I-Corps puissent donner leur plein effet.

Maître d'œuvre

Professeur Keith McGreggor, Georgia Institute of Technology (*Georgia Tech*), Directeur du principal incubateur de Georgia Tech, et Directeur Exécutif du centre régional d'I-Corps pour le Sud-Est des Etats-Unis.

Durée

Trois mois

Calendrier prévisionnel

Début du Programme : Janvier 2022

Fin du Programme : Mars-Avril 2022

PROGRAMME PILOTE N°3

Objectif

Formation d'un groupe de formateurs au "coaching" (mentorat) de STA.

Description

Formation d'un groupe de responsables d'incubateurs au coaching de STA.

Maître d'œuvre

Monsieur Mohammed BEDROUNI, Vice-Président de l'Algerian American, Association for Science, Technology, and Entrepreneurship (AASTE).

A la différence des trois autres programmes pilotes, le CLDP ne jouera aucun rôle dans ce programme, une fois qu'il aura mis l'AASTE en contact avec les points focaux.

Durée

Deux mois

Calendrier Prévisionnel

Début du Programme : Décembre 2021

Fin du Programme : Février 2022

PROGRAMME PILOTE N°4

Objectif

Formation d'un groupe de formateurs à l'utilisation de la méthodologie VISTA (*Viabilité Initiale des Start-ups de Technologie Avancée*).

Description

Formation d'un groupe de responsables de l'entreprise A-Venture et de responsables d'incubateurs à l'utilisation pratique de la méthodologie VISTA de détermination de la viabilité initiale de STA compte tenu de leurs facteurs de vulnérabilité.

Au terme de la formation, les participants mettront en exergue les changements nécessaires dans l'environnement administratif et réglementaire pour réduire la portée en Algérie des facteurs de vulnérabilité des STA.

Maître d'œuvre

Maître Marc TEJTEL, avocat spécialisé en PI, qui depuis 1978 travaille, à plusieurs titres (*financier, directeur de société de transfert de technologie, responsable de programmes d'assistance technique*) avec des PME innovatrices et STA et qui, sur la base de cette expérience a créé la méthodologie VISTA.

Durée

Six semaines

Calendrier Prévisionnel

Début du Programme : Janvier 2022

Fin du Programme : Février 2022